



CSA
de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
réuni le 5 mai 2026
à Lyon (et visio)
Résumé de séance par les représentants CGT

Ce CSA reconvoqué suite au boycott de celui du 13 avril était présidé par le Directeur de la DREAL.

Vos représentants CGT ont lu la déclaration qui vous a été envoyée précédemment.

Le seul point à l'ordre du jour était la suppression de 11 postes à l'organigramme sur le BOP 181 risques technologiques (10 en UD et 1 à PRICAE, soit 4 postes C, 6 postes B et 1 poste A).

L'administration est restée tout au long des débats sur une logique comptable, indiquant qu'actuellement il y avait 11 % d'écart entre les ETPT (équivalent temps plein annuel travaillé) attribués à la DREAL sur ce BOP et le nombre de postes à l'organigramme et que son souhait était de ramener ce taux à 7 %.

En particulier la CGT a fait remarquer que la comparaison entre ETPT et postes à l'organigramme ne pouvait pas être aussi immédiate, car un poste n'est pas égal à un ETPT.

L'administration a aussi indiqué privilégier les suppressions de postes de catégorie B et C, à la fois à cause des évolutions des métiers, mais aussi de la difficulté à recruter sur ce secteur d'activité dans ces catégories. Elle indique aussi supprimer des postes non directement liés à l'inspection des installations classées, car le nombre d'inspections annuel est un critère suivi par le niveau politique.

Après de nombreux échanges autour des effectifs, de l'adéquation des effectifs par rapport aux missions, le projet a été soumis au vote et a été rejeté unanimement par les représentants du personnel.

Prochain CSA prévu le 30 juin 2026.